

# BUREAU

**Séance du 7 novembre 2023**

**Délibération BU\_20231107\_006**

**Convention de restauration entre le SDIS et la société EUREST assurant la gestion du restaurant du personnel du centre pénitentiaire "Le Craquelin"**

**VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**2 membre(s) étant absent(s)**

## LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention de restauration entre le SDIS et la société EUREST, assurant la gestion du restaurant du personnel du centre pénitentiaire "Le Craquelin" ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** La convention de restauration, ci-annexée, entre le SDIS et la société EUREST qui assure la gestion du restaurant du personnel du centre pénitentiaire "Le Craquelin" est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

**Marc FLEURET**

